

Note sur la restauration scolaire

DEMI-PENSION

1 – Inscription et Fonctionnement du restaurant scolaire

Les élèves qui souhaitent déjeuner au restaurant scolaire doivent s'inscrire à la demi-pension en remplissant le bulletin d'inscription.

Le prix du repas « élève » fixé par la Collectivité est de **3.60 €**. Une augmentation peut être votée au Conseil d'administration à la demande de la collectivité.

Lors de la première inscription, il est remis à chaque élève demi-pensionnaire une carte magnétique qui permet la délivrance d'un plateau pour le repas. **Le coût de la carte est fixé à 10 € pour tous les nouveaux élèves affectés au Lycée (voté au conseil d'administration du 18 décembre 2017)**. Cette carte est donnée à l'entrée en seconde et doit être gardée jusqu'en fin de Terminale.

L'accès au restaurant est destiné exclusivement aux usagers qui ont **réservés** leur repas (en ligne ou sur la borne devant le bât K). La présence d'élèves ne prenant pas leur repas est **interdite** au réfectoire.

Pour pouvoir déjeuner la carte doit obligatoirement être créditée, autrement la réservation ne peut être enregistrée.

Les cartes qui auront subi une dégradation, volontaire ou non, risquant de compromettre le bon fonctionnement du distributeur de plateaux pourront être retirées par tout membre du personnel du lycée. Ces cartes, ainsi que les cartes perdues, seront remplacées par le service de l'intendance après paiement d'une somme de 10 €.

Chaque élève doit être en possession de sa carte de cantine lors de ses passages au service de demi-pension. En cas d'oubli de sa carte, il devra passer en fin de service. Au bout de 3 oublis de carte, l'élève se verra sanctionner.

La carte de demi-pension est strictement personnelle et ne peut être prêtée pour quelque motif que ce soit, sous peine de sanctions.

2 – Achat de repas

- En ligne en se connectant sur le site du lycée du LPO LA JETEE lien TURBO SELF (montant minimum 36.00 € soit 10 repas)
- Carte bancaire à l'intendance du LPO LA JETEE - Bâtiment K (administration)
- Chèque, libellé au nom de : L'agent comptable du LPO LA JETEE . Les chèques doivent être déposés aux dates de paiement dans la boîte située à l'extérieur de l'intendance (**Attention bien penser à inscrire au dos du chèque le n° du badge de cantine et le nom de l'élève**)

INTERNAT

1. Tarif et procédure de paiement de l'internat

Le montant actuel de l'internat est de **1 450.00 €** (forfait de septembre au 15 juin). Une augmentation peut être votée au Conseil d'administration à compter du 1er janvier 2023. Ce montant est payable d'avance au comptant par **carte bleue, chèques ou espèces**.

Toutefois, dans l'intérêt des familles, il peut être fractionné en 3 termes :

- **Septembre à décembre** > **650€**, payable les **lundi 06 et mardi 07 septembre 2021**
- **Janvier à mars** > **490€ (sous réserve) payable début janvier**
- **Avril à juin** > **310€ (sous réserve) payable début avril**

Tout trimestre commencé est dû intégralement.

2. Carte et self pour les internes

Le coût de la carte est fixé à 10 € pour tous les nouveaux élèves affectés au Lycée (voté au conseil d'administration du 18 décembre 2017).

Le passage au self le MIDI est le même que pour les demi-pensionnaires ; La carte est passée au-dessus du distributeur de plateau pour avoir accès au self.